

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des bassins Tude et Dronne aval

Siège : Mairie de Chalais

Dossier suivi par :

Gaël Pannetier

Responsable des services

Technicien milieux aquatiques

Tél. : 05.45.98.59.61

Tél. : 06.16.52.26.78

Pierre-Antoine Hospital

Technicien milieux aquatiques

05.45.98.59.61

06.15.64.32.85



siahtudedronneaval@gmail.com

www.siahtudedronneaval.com

Compte rendu de la réunion de chantier n°1 Du mardi 17/10/2017 – TR1 LOT 2

Dronne (Depuis l'amont des îles de Nabinaud jusqu'au pont Eiffel à Laprade)

(Communes de Nabinaud et de Laprade)

Organismes Présents	Nom du représentant et fonction	Adresse	Téléphone	Mail
SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	M. Boniface Joël Président	La Chagneraie 16210 Rioux Martin	05 45 98 11 19	bonifacejoel@gmail.com
SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	M. Béguerie Stéphane Vice - Président	L'écurie 16390 Bonnes	06 30 27 33 58	stephane.beguerie@orange.fr
SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	M. Pannetier gaël Responsable des services Technicien milieux aquatiques	Mairie 16210 Chalais	05 45 98 59 61 06 16 52 26 78	siahtudedronneaval@gmail.com
SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	M. Hospital Pierre-Antoine Technicien milieux aquatiques	Mairie 16210 Chalais	05 45 98 59 61 06 15 64 32 85	pierreantoinehospital@bbox.fr
Entreprise SARL Rivolet AREA Charente Libre	M. Rivolet Patrick - gérant M. Huord pascal	Le bourg 16230 Nanclars	05 45 20 38 66	pat.rivolet@orange.fr
Commune de Saint Severin	M. Rivière Alain - Maire	Mairie 16390 Saint Severin	05 45 98 52 41	mairie@stseverin.fr
Commune de Nabinaud	Mme. Bodet Josiane Maire	Mairie 16390 Nabinaud	05 45 98 56 77	mairie.nabinaud@wanadoo.fr
Commune d'Aubeterre sur Dronne	M. Orain Xavier Délégué au SIAH	15, rue Saint Jacques 16390 Aubeterre sur Dronne	05 45 98 15 41	xavie.orain102@gmail.com
Commune d'Yviers	Mme. Geimot Nicole Déléguée au SIAH	Moulin de touche corde 16210 Yviers	05 45 98 41 67	nicole.geimot@hotmail.fr
Commune de Médillac	M. Fouga Philippe Délégué au SIAH	La poterie 16210 Médillac	06 07 91 57 22	philippe.fouga@alsatis.net
AAPPMA la Carpe Aubeterrienne	M. Lafraie Jean-Paul Président Délégué au SIAH	10, rue barbecane 16390 Aubeterre sur Dronne	06 13 72 22 38	jp.lafrais@wanadoo.fr
Commune de St Romain	M. Richard William Délégué au SIAH	Prat 16210 Saint-Romain	05 45 98 50 77	william.richard0266@orange.fr

Diffusions

SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	Mr Boniface Joël Président	La Chagneraie 16210 Rioux Martin	05 45 98 11 19	bonifacejoel@gmail.com
SIAH des bassins Tude et Dronne Aval	M. Béguerie Stéphane Vice - Président	L'écure 16390 Bonnes	06 30 27 33 58	stephane.beguerie@orange.fr
Entreprise SARL Rivolet AREA	M. Rivolet Patrick – gérant Mr Rivolet Julien Mr Rammoux Jonathan	Le bourg 16230 Nanclars	05 45 20 38 66	pat.rivolet@orange.fr
Commune de St Séverin	Mr Alain Rivière Maire	Mairie 18 Rue de la Pavancelle BP 30002 16390 SAINT-SEVERIN	05.45.98.52.41	mairie@stseverin.fr
Commune de Nabinaud	Mme Josiane Bodet	Mairie	05 45 98 56 77	mairie.nabinaud@wanadoo.fr
Commune de Laprade	M. Crochet Jean-Paul - Maire	Mairie 16390 Laprade	05 45 98 50 42	mairie.laprade@wanadoo.fr
Commune de Laprade	M. Brard Cyril Délégué au SIAH	Brandonnaire 16390 Laprade	06 50 40 00 47	brandonnaire@gmail.com
Commune d'Aubeterre sur Dronne	M. Orain Xavier Délégué au SIAH	15, rue Saint Jacques 16390 Aubeterre sur Dronne	05 45 98 15 41	xavie.orain102@gmail.com
Commune d'Yviers	Mme. Geimot Nicole Déléguée au SIAH	Moulin de touche corde 16210 Yviers	05 45 98 41 67	nicole.geimot@hotmail.fr
Commune de Médillac	M. Fouga Philippe Délégué au SIAH	La poterie 16210 Médillac	06 07 91 57 22	philippe.fouga@alsatis.net
AAPPMA la Carpe Aubeterrienne	M. Lafraie Jean-Paul Président Délégué au SIAH	10, rue barbecane 16390 Aubeterre sur Dronne	06 13 72 22 38	jp.lafrais@wanadoo.fr
Commune de St Romain	M. Richard William Délégué au SIAH	Prat 16210 Saint-Romain	05 45 98 50 77	william.richard0266@orange.fr
Fédération de la pêche 16	Monsieur le Directeur	60, rue de bourlion 16160 Gond Pontouvre	06 81 61 82 27	contact@pechel6.com
AFB	M. Dethier Sébastien Technicien de l'environnement - Chef de service départemental	Service départemental de la Charente 44, route d'Agris 16430 CHAMPNIERS	05 45 20 37 17 06 72 08 10 55	sd16@afbiodiversite.fr
DDT	M. Magnant Michel Police de l'eau	Service eau, environnement, risques 16023 ANGOULEME CEDEX	05 17 17 38 75	michel.magnant@charente.gov.fr

Nature des travaux prévus :

Dans le cadre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (2016/2026 sur le secteur Charentais (16) voté le 07/12/2015 par les délégués communaux, le syndicat lance la deuxième tranche du programme de travaux.

Tranche n° 2 - 2017

- **la Dronne** (St Séverin, Nabinaud, Laprade) : linéaire d'intervention : 12 610m de berges :

Lot 1 : Entreprise SAS Charente Paysages de Brossac (Commencement le lundi 09 octobre 2017)

Lot 2 : SARL Rivolet AREA de Nanclars (Commencement le lundi 02 octobre 2017) : le compte rendu concerne ce lot uniquement.

Montant des travaux pour les deux lots : 66 258.55 € ttc

Intervenants sur l'entretien de la Dronne

Lot 2 : SARL Rivolet AREA de Nanclars (Commencement le lundi 02 octobre 2017)

Travaux prévus du 02 octobre 2017 au 10 novembre 2017

Préambule :

Une réunion publique appelée clap'eau a été organisée le 4 juillet 2017 sur la commune de Bonnes, elle a permis de rencontrer des élus, riverains et des partenaires institutionnels. Une présentation du syndicat et des travaux à réaliser a été faite. Cette réunion s'est suivie d'échanges et de questionnements de la part de l'assemblée.

A la suite de cette réunion les techniciens milieux aquatiques ont rencontré sur le terrain un maximum de riverains et/ou les exploitants qui le souhaitaient. Ces rencontres très enrichissantes ont permis d'échanger techniquement sur les parties opérationnelles des travaux et les objectifs à atteindre.

1- Mise en place du chantier :

Les travaux s'effectueront uniquement sur les berges se trouvant sur le département de la Charente.

Le chantier a commencé sur les îles dont de M. Rullier Alain est propriétaire avec qui un piquetage a été réalisé.

- Le chef d'équipe et Monsieur Rivolet Julien ont pris connaissance de l'ensemble du cahier des charges, le matériel présent sur le chantier est conforme aux engagements contractuels de l'entreprise, la sécurité sur le chantier a été abordée et doit être une priorité.

Les principales lignes du cahier des charges (CCTP) qui ont été abordées :

- Des cartographies précises ont été données afin d'appliquer avec rigueur les prescriptions du CCTP ;
- Pour la gestion de la végétation, les prestations doivent être conformes au contenu au cahier des charges ; elles sont ciblées et non systématiques ;
- L'équipe doit éviter toutes dégradations sur la végétation existante et les parcelles sur lesquelles elle évolue ;
- Les percées seront limitées aux endroits dépourvus de végétation arborée sauf cas exceptionnel ;
- Les équipements de sécurité (EPI) prévus dans ce type de chantier doivent être utilisés, l'absence d'EPI engendra l'arrêt sur le champ du chantier conformément au CCTP ;
- Les coupes doivent être propres et doivent permettre une bonne cicatrisation des plaies ;
- La mise en diffus des branches sera privilégiée à l'incinération dans les zones boisées ;
- Seuls des produits biologiques doivent servir à allumer les tas de bois ; ces tas en fonction des parcelles, seront à incinérer plutôt sur la zone de culture (une fois la récolte effectuée) que sur les bandes enherbées. Certains rémanents ne seront brûlés qu'après le ramassage du maïs. Les tas resteront sur les bandes enherbées en attendant.
- Le brûlage des rémanents ne commencera **qu'à partir du 01 novembre 2017**, conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur.

- Les techniciens milieux aquatiques passeront plusieurs fois par semaine sur le chantier et seront les intermédiaires entre les riverains, les élus. Ils seront en lien direct avec le chef de chantier qui prendra les décisions pour la bonne réalisation du chantier.

2- Points particuliers :

Cette tranche de travaux fait partie d'un programme pluriannuel de gestion 2016-2026 mis en place par le SIAH. Cette tranche de travaux correspond à la **tranche N°1 (2016-2017)**.

La réunion de chantier a permis dans **un premier temps**, de situer le cadre des travaux réalisés sur la rivière Dronne et d'échanger avec les élus et l'entreprise.

Le chantier ne concerne que l'entretien et la valorisation de la ripisylve. (Explication du cahier des charges que les entreprises doivent appliquer, ci-joint au compte rendu de réunion). A ce jour, l'entreprise donne satisfaction est les prestations réalisées donnent respectent le cahier des charges.

Dans **un deuxième temps**, la visite du chantier s'est effectuée en embarcation depuis la rivière, pour mieux appréhender les travaux en train de se réaliser sur le secteur d'îles de Nabinaud.

L'entreprise a démarré le chantier par les îles de NABINAUD, une barge de 4m a été principalement utilisée, car l'utilisation d'engins terrestres était impossible à cet endroit-là. Tous les rémanents et le bois ont été sorti et regroupés en aval des îles sur la parcelle de Mr Rullier.

La barge sera utilisée jusqu'au point final du lot 2 car plusieurs îles sont présentes en aval. La mini pelle (7t) permettra de gérer la végétation depuis la berge.

L'entreprise devrait finir le secteur des îles de Nabinaud et se trouver en aval du moulin de Poltrot, le vendredi 20/10/2017.

Prochaine réunion de chantier : sur les secteurs des communes de St Séverin et Nabinaud

Date : Mardi 07 novembre 2017

Heure : 14h00

Lieu : Lieu-dit « Ragot » sur la commune de Laprade